

**REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS**  
**PACK LMDE EUROPE ET MONDE** →  
à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2023  
Soins réalisés à l'étranger

Si non  
remboursement  
par un Régime  
Obligatoire <sup>(B)</sup>

Si remboursement par un  
Régime Obligatoire



**HOSPITALISATION**

Hospitalisation médicale ou chirurgicale (y compris IVG)

100 % BR

Dispense d'avance de frais par AXA à concurrence de 150 000 € / assuré et par période de couverture prise en charge par AXA <sup>(A)</sup> ou 150 % de BRSS <sup>(B)</sup> si absence de dispense d'avance de frais AXA <sup>(B)</sup>

Transport ambulance

100 % BR



**SOINS COURANTS**

**Honoraires médicaux**

Généraliste et spécialiste (consultation et visite)

100 % BR

100 % BR  
ou coefficient multiplicateur selon pays

Honoraires paramédicaux (dont infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes)

100 % BR

100 % BR  
ou coefficient multiplicateur selon pays

**Analyses médicales et examens de laboratoire**

100 % BR

100 % BR  
ou coefficient multiplicateur selon pays

**Médicaments**

100 % BR

100 % BR

**Imagerie médicale**

100 % BR

100 % BR  
ou coefficient multiplicateur selon pays

**Matériel médical**

Petit appareillage, orthèses

100 % BR

100 % BR

Orthopédie et grand appareillage

100 % BR

100 % BR



**DENTAIRE ET OPTIQUE**

Soins dentaires

100 % BR

100 % BR  
ou coefficient multiplicateur selon pays

Prothèses dentaires

100 % BR

100 % BR



Optique

100 % BR

100 % BR



**ASSURANCES <sup>(A)</sup>**

Téléconsultation médicale

Inclus

Inclus

Responsabilité Civile

Inclus

Inclus

Assurance bagages

Inclus

Inclus

Assistance / rapatriement

Inclus

Selon les conditions générales remises avant la souscription par la Mutuelle

**BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale.**

**(A)** Contrat d'assurance pour l'assistance entre la Mutuelle et Inter Partner Assistance. Inter Partner Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 130 702 613 €, entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro BCE 0415.591.055, dont le siège social est situé 7 Boulevard du Régent, 1000 Brussels - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 316 139 500 RCS Nanterre et située 6 rue André Gide 92320 Châtillon. Inter Partner Assistance intervient sous la dénomination commerciale Axa Assistance. Le risque lié à cette garantie est porté par AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 dont le siège social est 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex et AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 dont le siège social est 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex, Entreprises régies par le Code des Assurances. Les ayants droit ne peuvent bénéficier de la garantie Responsabilité Civile « Vie étudiante » et « Vie privée ». **(B)** Les pourcentages sont exprimés en fonction des bases de remboursement de la Sécurité sociale française et incluent le remboursement de la Sécurité sociale.

**La liste des coefficients multiplicateurs par pays est consultable en Annexe 15 du Règlement Mutualiste.**

Document non contractuel. Pour connaître les conditions et les remboursements en détail ainsi que les grilles tarifaires, se reporter au Règlement Mutualiste LMDE.

LMDE, la marque de la mutuelle INTÉRIALE pour les étudiants. INTÉRIALE est une mutuelle soumise au Livre II du Code de la mutualité, dont le numéro SIREN est 775 685 365 et dont le siège social est situé au 32 rue Blanche – 75009 PARIS.

**REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS**  
**PACK LMDE EUROPE ET MONDE** →  
à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2023  
Soins réalisés en France ou à l'étranger

**Sécurité sociale**

**PACK LMDE EUROPE ET MONDE**



**PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT**

Forfait équipements de sécurité (casque vélo...) <sup>(1) (2)</sup>	-	7,50 € / période
Forfait sécurité routière (éthylotests) <sup>(1) (3)</sup>	-	7,50 € / période
Contraceptifs prescrits non remboursés par la Sécurité sociale <sup>(4)</sup>	-	45 € / période
Préservatifs masculins/féminins <sup>(1)</sup>	-	30 € / période
Test de grossesse <sup>(1)</sup>	-	7,50 € / période
Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale	-	120 € / période

**BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale.**

**S'entend par « période » la durée de couverture choisie par l'étudiant lors de son adhésion.**

Aucune des majorations de la participation de l'assuré visées par le Code de la Sécurité sociale et notamment par l'article L.871-1 n'est prise en charge (ces majorations concernent entre autres le non respect du parcours de soins coordonnés). De même, la participation forfaitaire prévue au II de l'article L.322-2 du Code de la Sécurité sociale ainsi que la franchise médicale annuelle laissée à la charge de l'assuré prévue à l'article L.322-2 du Code de la Sécurité sociale et du décret n°2007-1937 du 26/12/2007 ne sont pas prises en charge.

Sauf décision contraire de la Mutuelle, la modification des taux de remboursement ou des bases de remboursement de la Sécurité sociale française est sans incidence sur les prestations mutualistes.

Le total inclut les participations de la Sécurité sociale et de la formule de garantie ou pack de garanties santé LMDE.

Les garanties sont exprimées dans la limite des frais réellement engagés. Les taux de remboursement Sécurité sociale mentionnés sont ceux en vigueur à la date de souscription. Les taux de remboursement Sécurité sociale étant susceptibles de subir des modifications réglementaires, les données Sécurité sociale sont donc fournies à titre indicatif pour vous permettre de calculer vos remboursements, elles n'ont pas de valeur contractuelle.

**(1)** Remboursement sur présentation d'une facture ou d'un ticket de caisse. Le remboursement des achats effectués sur Internet ne peut donc intervenir que dans la mesure où le site Internet respecte les critères de santé publique. Les forfaits test de grossesse, préservatifs masculins, préservatifs féminins peuvent être servis aux membres participants relevant tant du sexe féminin que masculin. **(2)** Forfait équipements de sécurité versé pour l'achat de tout équipement obligatoire ou recommandé par la législation en vigueur destiné à la pratique sportive ou de loisir d'engins roulants non motorisés (roller, vélo...) et répondant aux normes de sécurité en vigueur. Remboursement sur présentation d'une facture acquittée. Le remboursement des achats effectués sur Internet, au titre de la garantie santé LMDE, ne peut intervenir que dans la mesure où le site Internet respecte les critères de santé publique. **(3)** Forfait sécurité routière versé pour l'achat d'éthylotests répondant aux normes de sécurité en vigueur. Le remboursement des achats effectués sur Internet ne peut donc intervenir que dans la mesure où le site Internet respecte les critères de santé publique. Remboursement sur présentation d'une facture acquittée. **(4)** Pour les contraceptifs prescrits non remboursés par la Sécurité sociale, le versement de ces forfaits s'effectue sur présentation d'une facture nominative acquittée détaillant le nom du dispositif médical et/ou l'acte réalisé et sur présentation d'une prescription médicale. Le remboursement des achats effectués sur Internet ne peut donc intervenir que dans la mesure où le site Internet respecte les critères de santé publique.